



Mon fils ne vuet plus vivre chez nous

Par **lili31_old**, le **15/06/2007 à 14:05**

mon fils vit pratiquement chez les parents de sa copine et a dit aux gendarmes suite a une plainte posee qu'il ne voulait plus vivre chez nous. il passe son bac et veut partir en universite. Il est majeur depuis octobre 2006. il a fait la demande d'un appartement au crouss. Est on obligé de lui payer une pension alimentaire, ou de regler toutes les depenses liees a l'appartement. Nos revenus sont modestes et avons des credits .

Par **Jurigaby**, le **15/06/2007 à 14:53**

Bonjour.rnrnrnTechniquement oui, vous serez obligé de lui verser quelque chose.rnrnrnMaintenant, si vous êtes fauché comme les blés, je ne vois pas comment vous pourrez lui payer quelque chose, ce sera à un juge d'en décider.